

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de la transition  
écologique  
et de la cohésion des territoires

**Inspection générale de l'environnement  
et du développement durable**

## **Décision du 6 juillet 2023**

**portant délégation de signature du chef du service de l'Inspection générale de l'environnement  
et du développement durable**

**NOR : TREV2318387S**

*(Texte non paru au journal officiel)*

**Par décision du 6 juillet 2023 du chef du service de l'Inspection générale de l'environnement et  
du développement durable,**

Délégation permanente est donnée à M. Jean Le Dall, secrétaire général de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable, à l'effet de signer, au nom du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, et dans la limite de ses attributions, tous actes, arrêtés, décisions, contrats, marchés, conventions et avenants, à l'exclusion des décrets.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paul Delduc et de M. Jean Le Dall, la délégation mentionnée à l'article 1<sup>er</sup> est accordée à Mme Anne Harlé, secrétaire générale adjointe.

La délégation mentionnée à l'article 1<sup>er</sup> est accordée à Mme Cécile Ledoux, attachée principale d'administration de l'État, pour les affaires relatives à la gestion des ressources humaines et des moyens généraux, ainsi qu'à M. Cédric Louis, ingénieur en chef du 2<sup>e</sup> groupe des travaux publics de l'État, pour les affaires relatives à la gestion des systèmes d'information et à la gestion des moyens généraux, dans la limite des attributions qui leur sont confiées et dans la limite de 40 000 euros (HT) pour tous les actes et pièces administratives relatifs à la commande publique.